

PROTOCOLE SANITAIRE

NIVEAU 1 - Vert



Accueil des élèves

Cours en présentiel



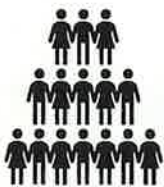
Activités physiques et sportives

Pas de restriction (intérieur et extérieur)



En cas de contamination

Fermeture de la classe dès le 1^{er} cas positif



Limitation du brassage des élèves

Limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveau) n'est pas obligatoire.



Port du masque

Elèves : Non obligatoire en intérieur
Personnels : masque en espaces clos.



Nettoyage et désinfection

Désinfection des surfaces fréquemment touchées (une fois par jour) et des tables de cantine après chaque service.

PROTOCOLE SANITAIRE

NIVEAU 2 - JAUNE



Accueil des élèves

Cours en présentiel



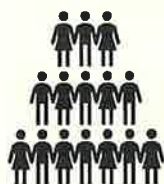
Activités physiques et sportives

Activités en extérieur, si indispensable en intérieur, distanciation de 2m doit être respectée.



En cas de contamination

Fermeture de la classe dès le 1^{er} cas positif



Limitation du brassage des élèves

Limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise



Port du masque

Obligatoire en intérieur dès l'école élémentaire pour les élèves et les personnels



Nettoyage et désinfection

Désinfection des surfaces fréquemment touchées (plusieurs fois par jour) et des tables de cantine après chaque repas.

PROTOCOLE SANITAIRE

NIVEAU 3 - orange



Accueil des élèves

Cours en présentiel



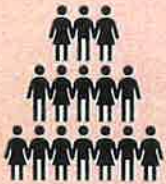
Activités physiques et sportives

Activités préconisées en extérieur, si indispensables en intérieur ; port du masque et distanciation de 2m..



En cas de contamination

Fermeture de la classe dès le 1^{er} cas positif



Limitation du brassage des élèves

Limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise



Port du masque

Obligatoire en intérieur et en extérieur dès l'école élémentaire, pour les élèves et les personnels.



Nettoyage et désinfection

Désinfection des surfaces fréquemment touchées (plusieurs fois par jour) et des tables de cantine après chaque repas.

PROTOCOLE SANITAIRE

NIVEAU 4 - rouge



Accueil des élèves

Cours en présentiel



Activités physiques et sportives

Activités autorisées uniquement en extérieur et avec distanciation 2m.



En cas de contamination

Fermeture de la classe dès le 1^{er} cas positif



Limitation du Brassage des élèves

Limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.



Port du masque

Obligatoire en intérieur et en extérieur dès l'école élémentaire pour les élèves et les personnels.



Nettoyage et désinfection

Désinfection des surfaces fréquemment touchées (plusieurs fois par jour) et des tables de cantine après chaque repas.

Modalités de rentrée

Septembre 2021

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

I. Protocole sanitaire - différents scénarios

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau jaune
- niveau 3 / niveau orange
- niveau 4 / niveau rouge

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 (le niveau du protocole en Outre-Mer pourra être différent).

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

II. Scénarios 2 : les points importants.

- **Port du masque obligatoire en intérieur** à partir de la classe du CP. Port du masque en extérieur non obligatoire.
- **Activités physiques** : les activités en extérieures seront privilégiées. Si impossibilité de les réaliser en extérieure, une distanciation de 2 m devra être respectée.
- **Limitation du brassage** des élèves.
- En cas de **contamination d'un élève**, toute sa classe sera fermée pendant 7 jours. La classe sera assurée à distance. **Fermeture dès un seul cas.**
- Nettoyage et désinfection des espaces fréquemment touchés plusieurs fois par jour.

III. Organisation du protocole : points spécifiques à notre école.

- Accueil des élèves :
 - o Deux entrées (le matin) : PS/MS/GS/CP : par le grand portail.
CE1/CE2/CM1/CM2 : par la porte d'entrée.
 - o Deux sorties : Par le grand portail maternelles et CP.
Par la porte d'entrée CE et CM.

- Lavage des mains plusieurs fois par jour :
 - o Maternelles et CP : au lavabo.
 - o CE/CM : Au gel hydroalcoolique sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage se fait à l'entrée en classe, après chaque récréation, avant et après le repas et à chaque fois qu'il est nécessaire.

- Limitation du brassage des élèves : Comme l'année dernière, Les élèves seront répartis en 2 groupes pour les temps « collectifs » : le groupe des maternelles/CP (présents dans les mêmes locaux au moment de la garderie, de la récréation, de la cantine) et le groupe des CE/CM (présents dans les mêmes locaux aux mêmes moments).

- **Les récréations des deux groupes seront décalées** (toujours les maternelles/CP à 10h puis les CE/CM à 10h30).

- **Le temps de cantine se fera en deux temps** : le groupe 1 à 12h, le groupe 2 à 12h40.

- Le port du masque
Le port du masque en extérieur pour les adultes n'est pas obligatoire sauf si les distanciations ne sont pas possibles.

Le port du masque obligatoire à l'intérieur à partir du CP. Il doit être fourni par les familles et changé toutes les demi-journées. Les enfants qui mangent à la cantine devront donc en avoir 2 pour le changer après le repas. Le port du masque n'est pas obligatoire à l'extérieur.

Le masque de rechange devra être conservé dans le cartable, dans un sac type « congélation », sur lequel le nom de l'enfant sera écrit en gros au marqueur. Les élèves déposeront ce sac en plastique à leur place de vestiaire le midi avant d'aller à la cantine. Nous conseillons aux élèves qui ne mangeraient pas à la cantine d'avoir quand même un masque de rechange dans leur cartable en cas de « déchirure » ou de problème avec le 1^{er} masque. Les masques en tissus sont acceptés s'ils sont achetés dans le commerce et sont de catégorie 1. Les masques artisanaux sont interdits.

- L'aération et la ventilation des classes.

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercour, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

- L'application des gestes barrières :

L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRE

CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)

Les gestes barrières doivent être pratiqués par tous et en permanence.

- La distanciation physique :
 - o À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.
 - o Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.
- A compter du 01/09/2020, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).
- Rôle des parents d'élèves :
 - o **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.
 - o Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

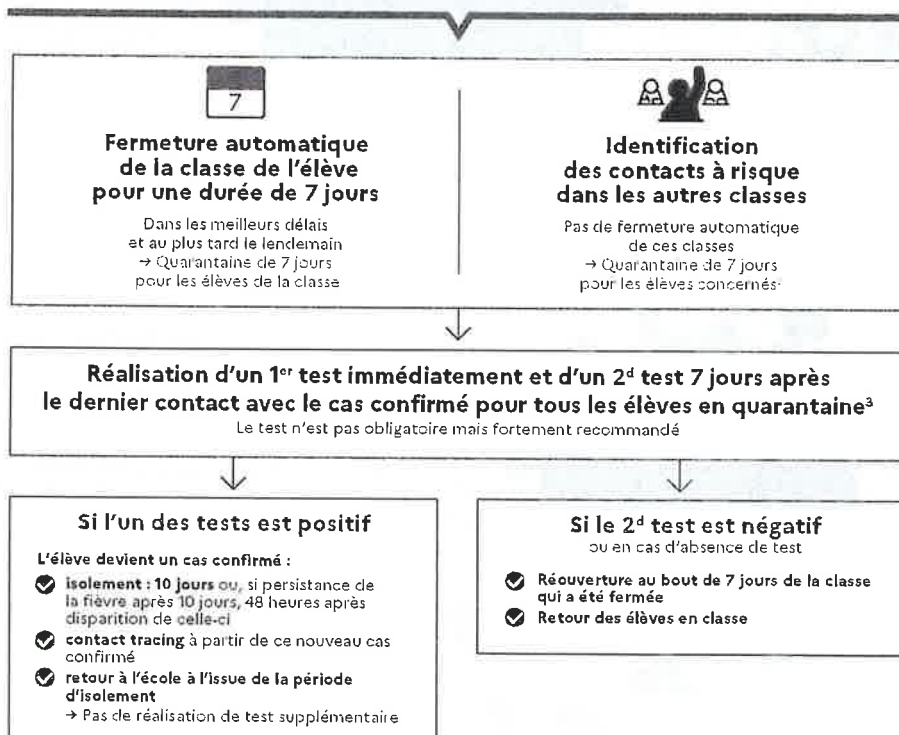
- **L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire** et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).
- **Un enfant présentant des symptômes évocateurs de la Covid-19, ne pourra être accepté à l'école.** Si les symptômes apparaissent pendant la journée, les parents seront appelés et devront récupérer leur enfant dès que possible.

IV. Que se passe-t-il si un élève est un cas confirmé de Covid-19 ?

Pour la maternelle :

COVID-19

ÉCOLE MATERNELLE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE¹ EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?



¹ L'apparition d'un cas confirmé parmi les professeurs, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque.

² Sauf si l'élève a contracté la Covid au cours des deux derniers mois : dans ce cas, le risque est négligeable (attestation sur l'honneur à produire), la quarantaine et le dépistage ne sont pas requis.

³ Test de dépistage RT-PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé, ou à défaut RT-PCR sur prélèvement salivaire.

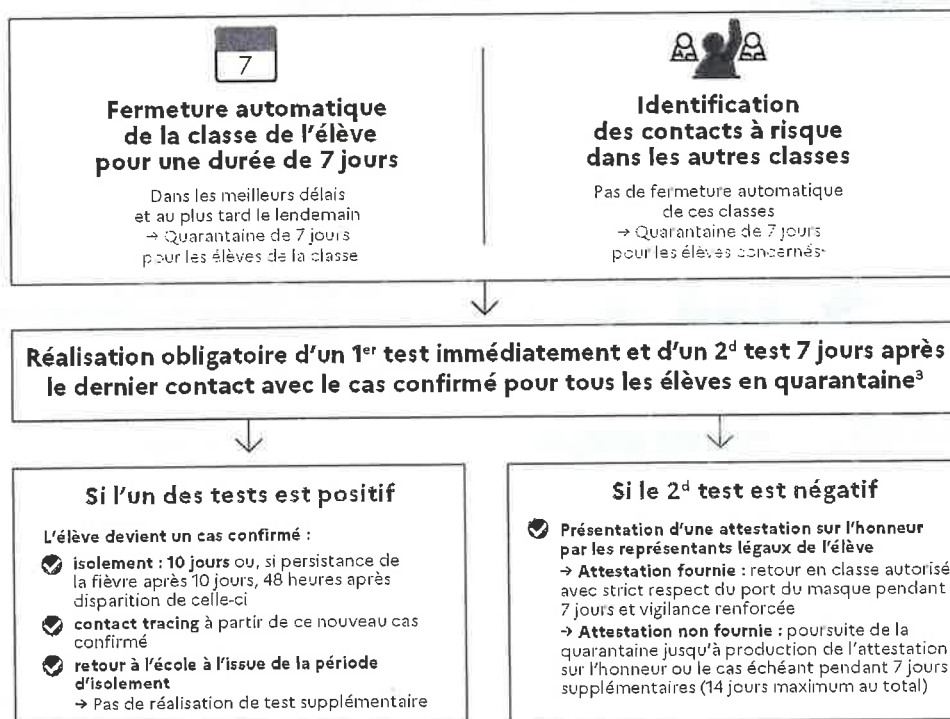
Les tests antigéniques sur prélèvement nasal (autotests) ne sont pas considérés comme suffisamment performants pour le dépistage des personnes-contacts à risque.



Pour l'élémentaire :

COVID-19

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE¹ EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?



¹ L'apparition d'un cas confirmé parmi les professeurs, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque.

² Sauf si l'élève a contracté la Covid au cours des deux derniers mois ; dans ce cas, le risque est négligeable (attestation sur l'honneur à produire), la quarantaine et le dépistage ne sont pas requis.

³ Test de dépistage RT-PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé, ou à défaut RT-PCR sur prélèvement salivaire. Les tests antigéniques sur prélèvement nasal (autotests) ne sont pas considérés comme suffisamment performants pour le dépistage des personnes-contact à risque.

